

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE
ET SANITAIRE

Nom du produit

En conformité avec la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN

Un visuel du produit



Comment déposer une FDES sur INIES ?

v.24.11.2021

[Etape 1](#) : Réalisation de la FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) selon la NF EN15804+A1 et la NF EN15804/CN

[Etape 2](#) : Vérification de la FDES

[Etape 3](#) : Enregistrement de la FDES vérifiée sur INIES

[Etape 4](#) : Publication de la FDES vérifiée sur INIES

Etape 1 : Réalisation de la FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) selon la NF EN15804+A1 et la NF EN15804/CN



→ Une FDES peut être :

- nouvelle ou révisée

- individuelle (produit fabriqué par un seul industriel) ou collective (produit fabriqué par plusieurs industriels)

- réalisée en interne chez le déclarant ou en externe

→ Une FDES doit suivre le **règlement du programme** en vigueur (règlement disponible [ici](#), dans « 6 Programme de vérification INIES »)

→ Dans le cas de produits avec plusieurs configurations (unités fonctionnelles différentes), il doit y avoir une FDES pour chaque configuration

- Le déclarant doit choisir un(e) **vérificateur/trice habilité(e)** INIES (liste disponible [ici](#), dans « 6 Programme de vérification INIES »)
- Le déclarant fournit au vérificateur/trice le rapport d'accompagnement en français (peut aussi fournir d'autres documents justificatifs au vérificateur/trice sur demande de ce dernier(e))
- Après examen par le vérificateur/trice, une **attestation** de vérification est émise pour approbation le cas échéant
- Le logo « FDES vérifiée » est à déposer sur la FDES. Ce logo est disponible dans l'onglet « Tableau de bord » dans l'espace de déclaration ou auprès du vérificateur/trice.



Etape 3 : Enregistrement de la FDES vérifiée sur INIES



- Le déclarant commande des jetons via le module d'enregistrement disponible dans l'espace de déclaration, en vue de l'enregistrement de sa/ses FDES. Plus d'informations sur le module d'enregistrement [ici](#).
- Une fois le paiement effectué auprès d'INIES, les jetons sont crédités sur le compte déclarant de l'organisme. Le déclarant peut alors générer son/ses numéro(s) d'enregistrement. Plus d'informations sur l'obtention du numéro d'enregistrement [ici](#).
- Apposition du/des numéro(s) d'enregistrement sur la/les FDES et sur la/les attestation(s) de vérification.
- Le déclarant dépose sur le site de la Base INIES : la FDES, le rapport du vérificateur/trice, l'attestation émise par le vérificateur/trice.

Pour en savoir plus : **Procédure d'admission d'une FDES dans la Base INIES** (document disponible [ici](#) dans « 6 Programme de vérification INIES »)



- Les numéros achetés ne sont valables que pendant l'année civile courante et doivent être utilisés avant le 31 décembre.
- Les FDES soumises et validées sont valables 5 ans.
- Les FDES publiées sur la base INIES et validées sont modifiables par les déclarants : 2 types de modifications sont possibles (voir [ici](#))

- Pour effectuer une demande d'admission d'une FDES auprès de l'administrateur de la base INIES, l'organisme déclarant une FDES (syndicat, fabricant ou distributeur) doit créer un **compte « gestionnaire »** de déclaration.
- Il ne peut y avoir qu'un seul compte « gestionnaire » par organisme (il s'agit du premier compte créé pour l'organisme). Par la suite, le compte « gestionnaire » pourra créer des comptes « utilisateurs » qui pourront à leur tour déclarer des FDES.



- Le compte « gestionnaire » peut déclarer des FDES et il a accès à l'ensemble des FDES déclarées par ses comptes « utilisateurs ». Mais, les comptes « utilisateurs » n'ont accès qu'à leurs propres FDES déclarées.
- Il est donc important de bien identifier au sein de l'organisme la personne en charge du compte « gestionnaire ».
- Dans l'espace de consultation des FDES, le contact référent de la FDES qui sera renseignée dans le champ « organisme déclarant » est celui du compte qui a créé la FDES.

Focus sur l'inscription et l'ouverture du compte du déclarant



- Création d'un **compte « gestionnaire »** de déclaration : se rendre sur la page d'accueil → espace de déclaration et cliquer sur « s'inscrire ? »

The screenshot shows the INIES website interface. At the top left is the INIES logo with the tagline "Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment". To the right, a yellow box contains the text "ESPACE DÉCLARATION". Below this is a dark teal navigation bar with a home icon and the text "ESPACE DE CONSULTATION". Underneath the navigation bar, a breadcrumb trail reads "Accueil > Espace déclaration > Identification". The main content area has a teal background with the heading "Se connecter à INIES" centered. Below the heading are three input fields: "Votre identifiant", "Votre mot de passe", and a "Se connecter" button. At the bottom of the form, there are two links: "S'inscrire ?" (highlighted with a red box) and "Mot de passe oublié ?".

Focus sur l'inscription et l'ouverture du compte du déclarant



- Création d'un **compte « utilisateur »** de déclaration : une fois le gestionnaire connecté, il peut créer/supprimer des utilisateurs pour l'organisme déclarant, via l'onglet « gestion des utilisateurs ».

ESPACE DÉCLARATION

Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment

Accueil > Espace déclaration > Tableau de bord

Bienvenue sur l'interface de déclaration INIES des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) des produits de construction et de décoration des déclarations environnementales relatives aux équipements électriques, électroniques et de génie climatique destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment.

La base de données INIES est la base nationale française de référence sur les impacts environnementaux et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages.

Un protocole multipartite signé par de nombreux acteurs du bâtiment permet d'assurer une gouvernance durable de la base INIES. Un conseil de surveillance présidé par la Direction de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) veille à la pertinence des informations présentées dans la base INIES. Un comité technique associant les fabricants de produits de construction et des équipements, l'ADEME, le CSTB et de nombreux représentants des utilisateurs de données environnementales et sanitaires s'applique à rendre l'information disponible la plus claire et la plus homogène possible. Ces deux instances travaillent en étroite collaboration avec la commission de normalisation AFNOR P01E "qualité environnementale dans la construction" à l'origine de la norme de référence.

La base INIES, c'est aujourd'hui **3833 fiches** déclaration environnementale et sanitaire (FDES) couvrant **638685 produits du marché**.

Cette interface a été développée pour la déclaration des :

- FDES conformes au format de la norme **NF EN 15804+A1** et norme **NF EN 15804/CN** depuis le 1er juillet 2014 (et conformes à la norme **NF P01-010** antérieurement).
- **Profils Environnementaux Produits** (fiches PEP ecopassport®) des équipements électriques, électroniques et de génie climatique.
- Données par défaut (en l'absence de données spécifiques FDES ou PEP).
- Données conventionnelles pour les services au bâtiment.

Vous êtes fabricant de produits de construction, de décoration et souhaitez mettre en ligne une fiche de déclaration environnementale et sanitaire sur vos produits, veuillez

Mes FDES

- 3 FDES en cours de déclaration
- 0 FDES en attente de validation
- 0 FDES en ligne
- 7 FDES archivées

Mes FDES en ligne 0

Focus sur l'obtention des numéros d'enregistrement des FDES



Accueil > Espace déclaration > Mes FDES

filtrer par nom de produit...

TABLEROU DE BORD MON COMPTE GESTION DES UTILISATEURS **MES FDES** MES COMMANDES

0 0 78 222

FDES (v.1.1)

Informations générales Unité fonctionnelle Indicateurs Santé Confort Documents

Famille de produit 3 (optionnel) pas de troisième famille sélectionnée

Date d'édition de la FDES *

FDES vérifiée ? * Oui Non

Info enregistrement

Pour générer un numéro d'enregistrement, vous devez préciser si votre fiche produit est une FDES, une fiche configurable, ou une fiche configurée. Ce numéro d'enregistrement est payant dans le cas d'une FDES et d'une fiche configurable. Dans le cas d'une fiche configurée gratuite, vous devez saisir le numéro d'enregistrement de la fiche configurable parent.

Numéro d'enregistrement * ③

Votre fiche est : FDES Fiche configurable Fiche configurée

N° Enregistrement de la fiche parent :

024003562021 ④

Nouvelle FDES ②

Numéro d'enregistrement à communiquer au vérificateur / à la vérificatrice

- Le processus d'obtention du numéro d'enregistrement a été modifié : le numéro d'enregistrement n'est plus transmis par l'AFNOR mais est généré automatiquement dans l'espace déclarant. Il est associé à un jeton provisoire qui n'est pas encore déduit du solde de l'organisme à ce stade. L'utilisateur peut enregistrer sa fiche et la compléter plus tard.

- Pour obtenir le numéro d'enregistrement à transmettre au/à la vérificateur/trice, il faut :

- se rendre dans l'onglet « Mes FDES »,
- cliquer sur « nouvelle FDES », et renseigner le nom et le type de déclaration.
- Une fois la FDES créée, il faut aller dans l'onglet « informations générales » et dans le champ « numéro d'enregistrement », sélectionner le type de fiche : « FDES » pour la formule F1, « fiche configurable » ou « configurée » pour la formule F2, selon qu'il s'agit d'une fiche mère ou non.
- Un numéro d'enregistrement est alors généré, c'est ce numéro qu'il faut transmettre au vérificateur/à la vérificatrice.**

Grille tarifaire (au 01/01/2021)

Enregistrement à l'unité

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F1	De 1 à 10 fiches : 200 euros HT / FDES ou ICV De 11 à 50 fiches : 175 euros HT / FDES ou ICV De 51 à 100 fiches : 150 euros HT / FDES ou ICV Plus de 100 fiches : 125 euros HT / FDES ou ICV
F2	1 000 euros HT par FDES configurable. NB : gratuité ensuite pour toutes les FDES « filles » de la FDES configurable enregistrée au programme INIES

A prévoir : le coût de création d'un lien lors **d'un premier enregistrement d'un configurateur** sur la base INIES est facturé de 2 000 €/HT.

L'ensemble des fiches devra être soumis à validation avant le 31 décembre de l'année de facturation. Aucun report ni remboursement n'est prévu.

Enregistrement forfaitaire

Frais	Montant (euros HT ; TVA 20 %)
F3	3 000 euros HT / an

Plus d'informations disponibles dans l'Annexe B ([lien](#))

Etape 4 : Publication de la FDES vérifiée sur INIES



→ Une fois la FDES saisie dans son espace déclarant, le déclarant peut alors demander la « **mise en ligne** » de sa FDES.

Accueil > Espace déclaration > Mes FDES

test 1

test 1 (v.1.1) Import Export

Informations générales Unité fonctionnelle Indicateurs Santé Confort Documents

Nom du produit * test 1

Type de déclaration * Individuelle Collective

Famille de produit * Équipements électriques, électroniques et de génie climatique
► Approche simplifiée : Lots forfaitaires
► Bâtiment tertiaire

Famille de produit 2 (optionnel) pas de seconde famille sélectionnée

Famille de produit 3 (optionnel) pas de troisième famille sélectionnée

Date d'édition de la FDES * 09/2016

FDES vérifiée ? * Oui Non

Nombre de références commerciales couvertes *

Références commerciales couvertes et fabricants *

+ Nouvelle FDES Supprimer cette FDES Enregistrer les modifications **Mise en ligne**

Etape 4 : Publication de la FDES vérifiée sur INIES



→ La validation de la mise en ligne de FDES sur INIES s'effectue en 2 étapes :

- une vérification administrative (présence du numéro d'enregistrement sur la FDES et l'attestation de vérification, présence du logo INIES...),
- suivi d'une vérification technique gérée par le CSTB (vérification des champs saisis vis-à-vis de la FDES sous format PDF, pertinence des choix de la nomenclature...).

Si aucun problème n'est détecté, la FDES sera mise en ligne sous 2/3 semaines après demande de la mise en ligne.

Etape 4 : Publication de la FDES vérifiée sur INIES



A chaque fin de vérification, un mail est envoyé au déclarant

Soit pour lui indiquer que sa FDES passe à la **vérification suivante** ou est mise en ligne sur INIES


Soit pour lui indiquer que sa FDES a été **refusée** en vérification administrative/technique avec la raison du refus. Le déclarant doit alors effectuer les mises à jour nécessaires et **resoumettre** sa FDES en vérification (via le bouton « mise en ligne).

Bonjour [REDACTED]

La mise en ligne de votre FDES [REDACTED] a été validée par l'administrateur Inies.

Cette mise en ligne est effective à l'heure actuelle.

A bientôt sur le site <http://www.inies.fr>,

 Base de données Inies

Bonjour [REDACTED]

La mise en ligne de votre FDES [REDACTED] n'a pas été validée par l'administrateur Inies.

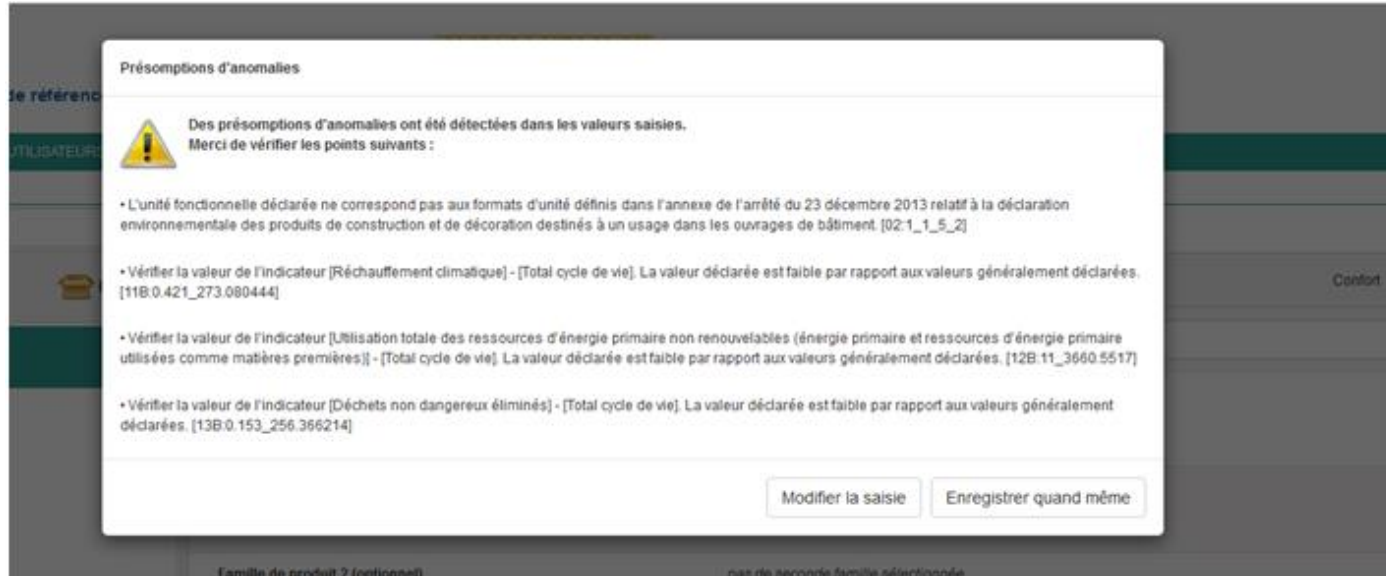
Bonjour, Merci d'indiquer le numéro d'enregistrement sur l'attestation de vérification et de mettre à jour le document sur la base INIES. Cordialement, Programme Inies

A bientôt sur le site <http://www.inies.fr>,

 Base de données Inies

Attention : ces mails apparaissent parfois comme courrier indésirable.

Lors de la demande de la mise en ligne d'une FDES, une fenêtre « **présomptions d'anomalies** » peut apparaître :



Un **robot de contrôle** est automatiquement lancé à chaque demande de mise en ligne de FDES.

Ce robot a pour but de mettre en avant les incohérences sur les valeurs saisies (par exemple : la somme des phases du cycle de vie est différente de la colonne « Total cycle de vie »), et les anomalies potentielles au regard des valeurs comparatives issues de la même famille de nomenclature, pouvant être dues à des erreurs de saisies.

Ces présomptions d'anomalies détectées par le robot n'empêchent pas forcément la mise en ligne des FDES, mais vous invite à prendre en compte ces remarques et à modifier vos données numérisées avant la demande de mise en ligne, le cas échéant. En effet, il est possible que les remarques ne soient pas justifiées, et donc de valider les valeurs telles qu'elles ont été saisies initialement. **Il s'agit simplement d'un robot de contrôle qui permet d'alerter en cas de grosses différences avec les valeurs comparatives de la même famille de nomenclature, mais qui n'est pas une source exacte.**

Focus sur la modification d'une FDES après publication



- Il y a deux types de modifications possibles :
 - une mise à jour mineure
 - une mise à jour majeure

1. Mise à jour **mineure**

- Une mise à jour est dite mineure lorsque la **définition de l'UF** et les valeurs des **indicateurs** du tableau de résultats ne sont **pas modifiées**. Exemple : modifications éditoriales (erreur de frappe, etc.).

Le produit n'est pas modifié et la date de validité de la FDES n'est pas changée.

- Aucun vérificateur habilité n'intervient. C'est donc le déclarant qui a toute la responsabilité sur la modification. Cependant, dans un but de traçabilité, le déclarant doit produire et enregistrer sur la base INIES un descriptif des modifications apportées.

2. Mise à jour **majeure**

- Une mise à jour est dite majeure **lorsqu'un point de contrôle de la vérification est modifié** (exemple : modification d'une ou plusieurs valeurs des indicateurs du tableau de résultats). Ceci entraînera donc une nouvelle vérification et donc la sollicitation d'un vérificateur.

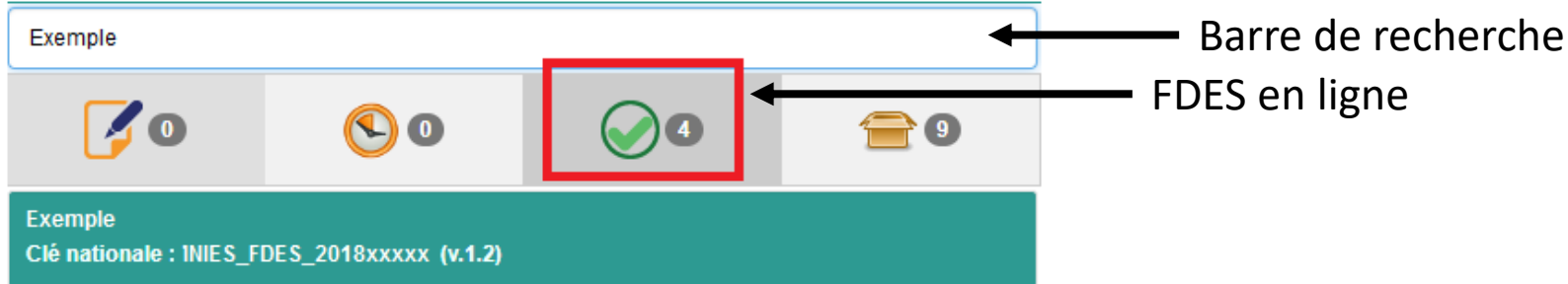
- Il y a 2 cas de mise à jour majeure :

→ Révision tous les 5 ans (à la fin de la période de validité)

→ En cours de période de validité, le déclarant peut choisir entre continuer sa période initiale ou repartir sur un cycle de 5 ans.

Focus sur la modification d'une FDES après publication

→ Pour effectuer une modification de FDES, le déclarant doit dans son espace déclarant, onglet « Mes FDES », sélectionner dans ses FDES en ligne la FDES en question puis cliquer sur « Hors ligne pour modifications ».




Exemple (v.1.2)		↑ Export
Informations générales	Unité fonctionnelle	Indicateurs
Nom du produit	Exemple (id 100000) Copie du lien	
Type de déclaration	Déclaration individuelle	
Famille de produit	Produits de construction <ul style="list-style-type: none"> ▶ Isolation <ul style="list-style-type: none"> ▶ Isolants thermiques et acoustiques pour toitures terrasses <ul style="list-style-type: none"> ▶ Verre cellulaire 	
Nombre de références commerciales couvertes	1	
Références commerciales couvertes	XX	
Preuves d'aptitude à l'usage		
Date d'édition du produit	04/2018	
Date de dernière mise à jour	20/09/2018	
État de vérification	✓ 27/02/2018	
Hors ligne pour modifications		

Focus sur la modification d'une FDES après publication

→ Une fenêtre demandant la raison de la modification de la FDES apparaît alors.

Mise hors ligne pour modifications

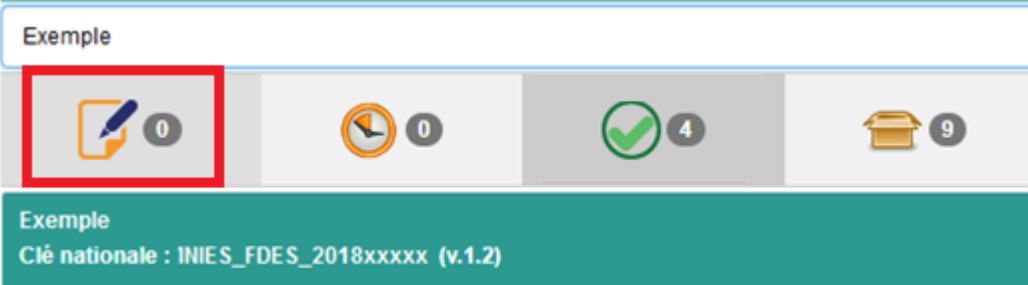
 Une nouvelle version de votre FDES, reprenant les données de la version actuelle, va être générée automatiquement dans l'espace 'FDES en cours de création', où vous pourrez la modifier.

Avant de confirmer la mise hors ligne de votre FDES, merci de sélectionner ci-dessous le type de modifications envisagées.

- Mise à jour mineure (erreur de frappe, correction orthographique, modifications éditoriales (ex : modification du nom des références commerciales couvertes sans changement dans le processus de fabrication)).
- Mise à jour majeure SANS renouvellement de la période de validité (ajout d'une référence/gamme, ajout d'un site de production, modification des données amont utilisées, modification de l'ACV et de ses résultats, modification des performances déclarées...). Aucun jeton ne sera consommé et la date de fin de validité de votre FDES sera inchangée.
- Mise à jour majeure AVEC renouvellement de la période de validité (ajout d'une référence/gamme, ajout d'un site de production, modification des données amont utilisées, modification de l'ACV et de ses résultats, modification des performances déclarées...). Un jeton sera consommé et la validité de votre FDES, repartira sur une période de 5 ans.

→ Une fois la mise hors ligne confirmée, la FDES à modifier est disponible dans « FDES en cours de création ».

FDES en cours de création →



Exemple
Clé nationale : INIES_FDES_2018xxxxx (v.1.2)

→ Une fois les modifications réalisées, il faut cliquer sur « Mise en ligne » pour mettre en ligne la FDES mise à jour (cf slide [Publication de la FDES vérifiée sur INIES](#)).